

Règlement du Concours : Trophée Ti ar Sonerien Cornemuse Open 2015

But du concours :

Mise en valeur de la cornemuse écossaise dans le respect de sa tradition propre et par son adaptation aux musiques bretonne et exogènes.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec l'aide de Ti Ar Sonerien.

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux musiciens solistes pratiquant la cornemuse écossaise en si bémol.

Article 4 – Le concours est ouvert aux musiciens confirmés dument inscrits avant le **17 juillet**.

Déroulement du concours :

Article 5 – Le concours comprendra trois épreuves : Musique écossaise - Musique bretonne - Répertoire virtuose

- Musique écossaise : suite de compétition Marche (4 ou 6 phrases) + Strathspey + Reel (4 ou 6 phrases).

- Musique bretonne : répertoire libre - Suite de +/- 5 minutes composée de répertoire à marcher, de répertoire à écouter et de répertoire à danser (ce dernier devant représenter au moins 1/3 de la suite).

- Répertoire Virtuose : suite de +/- 2 minutes de musique traditionnelle libre – Les origines des airs devant toutefois être présentées au jury.

Article 6 – Les détails de l'ensemble du répertoire (noms et provenance des airs) devront être communiqués par écrit, à l'organisation et aux juges, au plus tard à l'arrivée sur le lieu du concours.

Article 7 – Le concours se déroulera en deux passages : musique écossaise puis musique bretonne et répertoire virtuose. Un temps de vérification de l'accord limité à 2 minutes sera autorisé avant chaque suite.

Dotation du concours :

Article 8 – Le concours est doté de prix en espèces pour le classement général et de chèques cadeaux du partenaire TI AR SONERIEN.

Cornouaille - Règlement Général

Inscriptions :

Article 1 – Le délai d'inscription est fixé au **17 juillet** en utilisant le bulletin prévu (en ligne sur le site : www.festival-cornouaille.bzh). Passé ce délai l'inscription pourra être refusée pour raisons techniques (surnombre ou autre).

Article 2 – Certains concours sont destinés à des catégories d'âge ou des niveaux spécifiques, les organisateurs et le jury se réservent le droit de réorienter des concurrents dans une catégorie qui leur est mieux adaptée.

Article 3 – L'inscription aux différents concours est totalement libre de droits.

Conditions d'accueil :

Article 4 – Les concurrents sont invités à être présents sur les lieux du concours 30 minutes avant le début des épreuves pour assister au tirage au sort de l'ordre de passage.

Article 5 – Le concours se déroulant en public, une tenue décente est demandée aux concurrents.

Déroulement des concours :

Article 6 – Les concurrents devront respecter la zone d'accord prévue par les organisateurs et être prêts à la sollicitation des régisseurs.

Article 7 – Si les instruments l'imposent, les concurrents pourront en retoucher l'accord sur la scène. Les musiciens novices pourront se faire aider d'une aide extérieure, mais en aucun cas d'un membre du jury. La retouche de l'accord ne devra pas excéder 3 minutes.

Article 8 – Les musiciens doivent présenter le détail de leur répertoire en indiquant leurs sources (document écrit) à l'organisation et au jury.

Jugements et remises des prix :

Article 9 – Pour chaque concours le jury peut être amené à décerner des prix spéciaux si la qualité d'une prestation le justifie : Gwerz, Danse, Répertoire, Style ... etc ...

Article 10 – Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

Article 11 – Tous les concurrents sont invités à être présents à l'annonce des résultats qui se déroulera sur le site du concours, l'horaire en sera communiqué à la fin des épreuves.

Article 12 – Les organisateurs se réservent la possibilité de programmer les vainqueurs dans le cadre de la Manifestation de l'année suivante.